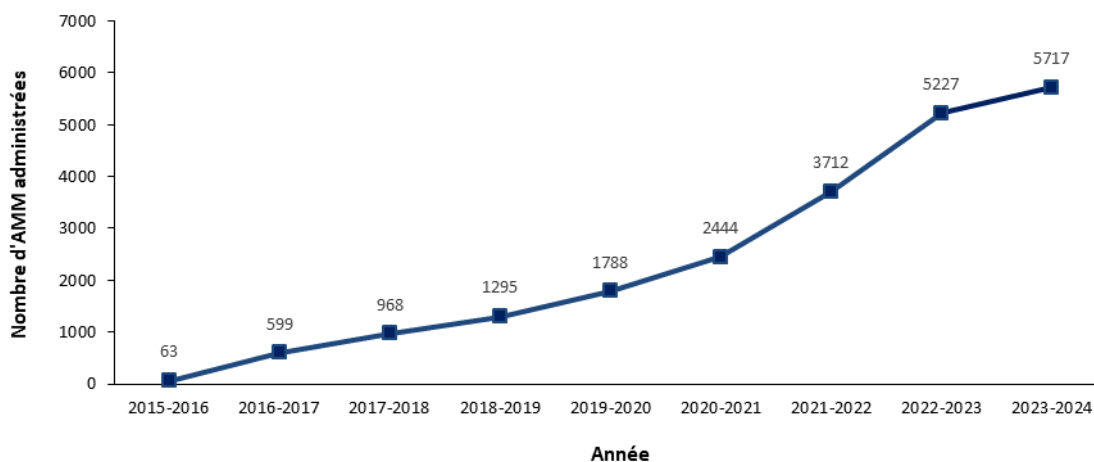


## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024 ÉLABORÉ PAR LA COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

La Commission sur les soins de fin de vie a pour mandat d'examiner toute question relative aux soins de fin de vie et de surveiller l'application des exigences particulières relatives à l'aide médicale à mourir (AMM). Le présent rapport annuel de la Commission fait état de ses activités et réalisations et présente les données dont elle dispose concernant les soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

### Aide médicale à mourir

Nombre d'AMM administrées entre le 10 décembre 2015 et le 31 mars 2024



- Le nombre d'AMM administrées et la proportion de décès par AMM sont en augmentation depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant les soins de fin de vie (LCSFV).
- 5 717 personnes ont reçu l'AMM entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024 (7,3 % des décès). C'est une augmentation de 9 % comparativement à l'année précédente.
  - Elles étaient en majorité âgées de 70 ans et plus (75 %), atteintes de cancer (60 %), avaient un pronostic de survie de 1 an ou moins (84 %) et présentaient à la fois des souffrances physiques et psychiques irrémédiables (96 %).
  - Elles ont reçu l'AMM en centre hospitalier (55 %), à domicile (28 %), en CHSLD (9 %) ou en maison de soins palliatifs (6 %).
  - L'AMM a été administrée en moyenne 38 jours après la demande signée.
- La presque totalité des AMM a été administrée conformément à la LCSFV (99,7 %).
- Près des deux tiers des demandes d'AMM formulées ont été administrées (65 %).
- Les principaux motifs pour lesquels les personnes qui ont demandé l'AMM ne l'ont pas reçue sont qu'elles sont décédées avant la fin de l'évaluation ou avant l'administration de l'AMM (29 %), qu'elles ne répondaient pas ou plus aux critères d'admissibilité prescrits par la LCSFV (18 %) ou qu'elles ont retiré leur demande (15 %).
- 1 804 médecins ont participé à l'AMM; il s'agit d'une augmentation de 10 % comparativement à 2022-2023 (81 % sont des omnipraticiens et 19 % sont des médecins spécialistes).

## **Soins palliatifs et de fin de vie et sédation palliative continue**

- 61 659 personnes étaient en SPFV entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024.
- 2 091 personnes ont reçu une sédation palliative continue (2,7 % des décès).
- 411 médecins ont administré une sédation palliative continue (95 % sont des omnipraticiens et 5 % des médecins spécialistes).

## **Conclusion**

La Commission constate que l'AMM est en demande croissante et occupe une place importante dans la sphère publique au Québec. Avec les modifications législatives adoptées en juin 2023 et entrées en vigueur, le nombre d'AMM continuera d'augmenter au cours des prochaines années. C'est avec rigueur et vigilance que la Commission remplit son mandat de s'assurer que les exigences relatives à l'AMM soient bien appliquées au Québec et que l'AMM ne soit pas un soin choisi à défaut d'avoir accès à d'autres soins curatifs, palliatifs ou de fin de vie.